



## LA PROTECTION SOCIALE - HISTOIRE ET CONCEPTS

*réalisé pour le FSC par Danielle Gauthier et Jean Gagnaire,  
militants CGT*

Quelques repères historiques.....	1
La protection sociale est un enjeu permanent d'affrontement de classes.....	2
Revenons à l'évolution de la Sécurité Sociale.....	3
Une évolution.....	3
La réaction.....	4
Des inégalités croissantes.....	4
Des causes et des remèdes.....	5
Un autre fonctionnement.....	5
Quelques dates.....	6
Pour conclure sur le déficit de la Sécurité Sociale, un petit coup d'œil sur les statistiques de l'agence des organismes de notre Sécu (ACCOS).....	7

La Sécurité Sociale, créée le 4 octobre 1945, a représenté une conception tout à fait nouvelle de la Protection Sociale. Elle est un produit de l'histoire lié au développement de la société, à l'affrontement de classes.

### **Quelques repères historiques**

- On peut définir la période antérieure à la Révolution française comme celle de la charité.
- Du point de vue de l'évolution sociale, la Révolution Française va marquer une étape importante, le concept nouveau qui va triompher est celui de l'assistance sociale mais dans le même temps se développe l'assurance privée.

Entre 1791 et 1794, la loi « le Chapelier » interdit aux travailleurs de s'organiser, de se coaliser, cependant apparaît l'idée que la société doit donner à chacun du travail (déclaration des droits de l'homme du 14 juin 1793).

Progressivement, l'assistance sociale s'étendra et au 19<sup>ème</sup> siècle, les capitalistes vont proposer « l'assurance privée » caractérisée par l'épargne individuelle et qui aboutit à l'insécurité absolue ; celui qui n'épargne pas, n'est pas garanti.

En 1831, Les Canuts de Lyon mettent sur pied des sociétés mutualistes qui constituent les premières réalisations de solidarité de classe et seront à la fois instrument de couverture sociale et organisme de lutte.

Puis apparaissent les caisses de résistances et les chambres syndicales, et successivement en 1864, la reconnaissance du droit de grève et en 1884, la loi Waldeck ROUSSEAU légalisant les syndicats.

Le capitalisme de l'époque est caractérisé par l'existence de petites et moyennes entreprises mais, en quelques années, on se dirige vers des grandes entreprises et des productions de masse notamment dans la sidérurgie et l'automobile. La nécessité d'avoir une main d'œuvre fixe et stable va être à l'origine de l'assurance sociale.

C'est le 9 avril 1898 qu'une loi est votée concernant les accidents du travail.

Elle est le résultat de l'action syndicale, mais les employeurs en assureront seuls la gestion.

La loi du 5 avril 1910 établit pour tous (ouvriers et paysans) l'assurance obligatoire contre la vieillesse, mais en fait elle ne s'est appliquée qu'à 10% des salariés.

La première guerre mondiale terminée, la classe ouvrière reprend la lutte mais l'opposition du capital est farouche et la loi sur l'assurance sociale mettra 10 ans pour entrer en application, le 1<sup>er</sup> juillet 1930.

En 1932, la loi rend obligatoire aux travailleurs le paiement des prestations familiales.

En 1939, le code de la famille généralise le système à toute la population.

Au 30 juin 1946, on dénombre 315 caisses de compensation (toutes patronales).

Les prestations familiales ont une autre histoire. Les premières remontent à 1884 (Ets. Klein à Vizille).

Le patronat s'est employé à retourner ces concessions à son avantage. Il parviendra à faire payer des cotisations aux ouvriers, prélèvement direct sur le salaire, il dirigera les organismes qui distribuent les prestations.

Enfin, la stratégie du patronat consistera à opposer les prestations sociales aux salaires et à récupérer partiellement celles là au détriment de celui-ci.

Nous sommes donc bien en présence d'un système d'assurance qui ne garantit pas le droit.

### ***La protection sociale est un enjeu permanent d'affrontement de classes***

En définitive, la sécurité ne saurait être une concession mais constituer un droit général qui réalise le droit à la santé, le droit à la famille, le droit au travail, le droit au repos, couvrant tous les risques, tous les bénéficiaires d'où la conception d'une sécurité sociale unique répondant à des besoins sociaux profonds.

C'est ainsi que le programme du Conseil de la Résistance publié le 15 mars 1944, en fait état dans les mesures à appliquer dès la libération.

**Ceci a été possible en 1945, parce que l'attitude collaboratrice de l'ensemble du patronat pendant l'occupation hitlérienne entre 40 et 45 ainsi que le rôle déterminant de la classe ouvrière dans la résistance, face à l'occupant, avait créé un rapport de force très favorable pour la classe ouvrière et permis à ses représentants, au sein du Conseil National de la Résistance d'imposer cette avancée historique, où les cotisations réparties entre salariés et patronat constituent le salaire différé (ce qu'il ne convient pas d'oublier).**

**A partir de 1948, avec le retour d'un patronat revigoré et la création du syndicat F.O. aidé par des subventions américaines et le patronat, ce dernier put engager de nouveau la lutte de classes pour réduire petit à petit les acquis obtenus.**

## **Revenons à l'évolution de la Sécurité Sociale**

Le 4 octobre 1945, l'ordonnance fondamentale est promulguée.

L'article premier de cette ordonnance stipule : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gains à couvrir les charges de famille qu'ils supportent ».

Ce concept nouveau est un droit social fondamental garanti par la loi à tout être humain qui vit de son travail ou qui se trouve dans l'impossibilité ou l'incapacité temporaire ou permanente de travailler.

La Sécurité Sociale se fonde sur 5 grands principes :

1. L'universalité : Protéger tous les citoyens.
2. L'unité : Tous les risques couverts et gérés par un seul organisme.
3. L'uniformité : Prestations uniformes.
4. La solidarité : Pierre angulaire du système solidarité intergénérationnels/actifs/retraités/malades/bien portants, le tout financé par les richesses créées dans l'entreprise.
5. La démocratie : Une gestion assurée par les intéressés.

Les noms de grands militants CGT sont attachés à la sécurité sociale et notamment Georges Brisson, secrétaire de la CGT et Ambroise Croizat, secrétaire de la fédération des métaux qui deviendra Ministre communiste du Travail et à qui revient la mise en pratique de la sécurité sociale, le premier juillet 1946 et qui dut convaincre bien des résistances qui visaient à ajourner l'ordonnance du 4 octobre 1945

Ainsi en instituant la caisse unique par branche spécialisée, la gestion des risques sociaux se trouve retirée au patronat et aux compagnies d'assurances.

De par ses structures et sa gestion, la sécurité sociale a représenté, au plan international, une innovation. Elle va être l'objet d'attaques incessantes de la part du patronat et du pouvoir.

## **Une évolution...**

Notre système de protection sociale a beaucoup évolué depuis la création de la sécurité sociale ; il est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Malgré les reculs de ces dernières années, il a permis un réel progrès dans la couverture sociale :

- Le niveau relatif des retraites a été multiplié par 3,5 en 50 ans.
- Bien que les mesures de déremboursement se soient multipliées, le volume des dépenses maladie prises en charge a globalement quintuplé.
- Un régime d'assurance chômage, qui avait été refusé à la libération, a vu le jour en 1959.

Globalement, la part relative des dépenses de protection sociale dans la richesse nationale a été multipliée par 2 :

**1960** : 16 du PIB –

**1970** : 20 du PIB –

**1990** : 30 du PIB –

**2010** : 35 du PIB (?)

Le bilan de la sécurité sociale est donc largement positif et explique l'attachement que la population a manifesté envers le système à de multiples reprises.

## **La réaction**

Mais, dans le même temps et de manière contradictoire, les choix libéraux ont commencé à marquer les politiques de protection sociale, ces 15 dernières années.

La sécurité sociale qui s'est révélée un outil remarquable de solidarité entre les générations, peut devenir un outil destructeur entre ces mêmes générations.

Le programme du Medef vise clairement à revenir sur la frontière posée en 1945 qui soustrayait les principaux risques sociaux à la logique financière et aux champs des assurances.

Face à cette stratégie, qui n'est pas nouvelle, le syndicalisme n'a pas eu forcément la riposte appropriée.

Une partie des organisations syndicales a ratifié des compromis qui ont abouti à une baisse des prestations financées dans le cadre de la sécurité sociale et à une prise en charge corrélative des besoins par les budgets publics.

Ce qui accentue la distinction entre ce qui relèverait de « assurance sociale » et ce qui dépendrait de la solidarité. Ce clivage s'avère un principe redoutablement destructeur pour la sécurité sociale.

Dans les faits, les choix opérés depuis 15 ans traduisent une emprise croissante des mécanismes de marché dans le système.

Ils consacrent la montée d'une dualisation des fonctions avec, d'un côté des risques dont la couverture est de plus en plus étatisée (famille, chômage de longue durée, lutte contre l'exclusion, etc..) et de l'autre côté, des risques qui pourraient s'ouvrir plus largement à la logique assurantielle (retraite, santé..).

Parallèlement à l'augmentation des prélèvements, les 17 plans gouvernementaux qui se sont succédés entre 1975 et le plan Juppé de 1995, ont eu pour objectif, sous couvert de « maîtrise des dépenses », de rationner les crédits sociaux. Ces mesures n'ont en rien infléchi la progression des dépenses mais force est de constater qu'elles ont généré des inégalités profondes, hypothéquant, par ailleurs, la légitimité de notre système de protection sociale.

## **Des inégalités croissantes**

Les disparités de l'espérance de vie continuent à diviser la France. Un ouvrier de 60 ans ne peut compter que sur une espérance de vie de 7 ans. Le fossé se creuse entre les différentes catégories sociales au détriment des plus défavorisés.

L'accès aux soins reste discriminatoire et l'exclusion est accentuée par l'accroissement de la part des dépenses laissée à charge des ménages (+20% en 12 ans) ; ce qui n'est pas sans lien avec la place de la complémentaire santé et les propositions du rapport Chadelat qui vise à remettre en cause les fondements et la conception de la sécurité sociale et à aggraver les inégalités devant l'accès aux soins.

Le sous-équipement en installations médicales et sociales s'étend de plus en plus sur le territoire affectant des régions entières.

Si le montant moyen des retraites s'est élevé au cours des 25 dernières années, 10% des retraités touchent encore moins de 600 euros par mois, soit environ 4000francs.

La marginalisation sociale massive, à laquelle on assiste au travers du chômage et de la précarité, touche particulièrement les jeunes, les femmes, les salariés d'origine étrangère. Elle va générer des cohortes de futurs retraités aux droits réduits.

Des besoins nouveaux apparaissent qui ne sont pas, ou peu satisfaits :

- Les handicapés, le logement social, la prévention, la reconnaissance des maladies professionnelles.
- Enfin la couverture de la grande dépendance et plus globalement les besoins sociaux du 4<sup>ème</sup> âge, sont très loin d'être assurés et la catastrophe intolérable de cet été (2003) le démontre.

Or le système de protection sociale doit répondre à l'évolution des besoins.

On ne peut s'enfermer dans le dogme selon lequel la part des dépenses de protection sociale dans le PIB ne devrait pas s'accroître.

En effet, les masses financières correspondantes ne sont pas des « charges » trop souvent évoquées, car elles sont quasi intégralement réinjectées dans le circuit économique via la consommation et le paiement de biens et de services.

En fait, la notion de « maîtrise des dépenses » n'est viable et acceptable que si elle s'appuie sur la recherche d'une plus grande efficacité sociale et d'une réponse mieux adaptée aux besoins.

### ***Des causes et des remèdes***

Le financement de la protection sociale n'est pas un problème technique mais relève bien de choix touchant à l'organisation sociale ainsi qu'à la responsabilité des différents acteurs, au premier rang desquels : l'entreprise.

La part de la masse salariale dans la richesse produite par les entreprises n'a cessé de décliner depuis quinze ans.

Pendant la même période, le chômage a plus que triplé ! En clair, l'essentiel des coûts liés au sous-emploi a été transféré vers les salariés et la société.

Il convient donc de mettre en place un système de financement de la protection sociale qui soit plus juste et favorise la croissance, l'emploi et les salaires.

Mais à ce niveau, il nous faut prendre en compte le lien emploi-salaire et protection sociale. Ce triptyque suppose un développement industriel incontournable.

### ***Un autre fonctionnement***

Si par hypothèse, les dépenses sociales devenaient des dépenses publiques, le risque serait grand de les voir de plus en plus soumises à des contraintes budgétaires fortes laissant un large espace à la promotion des logiques de marché.

C'est pourquoi il est fondamental que les institutions sociales soient préservées.

Le pouvoir des institutions sociales, et particulièrement de la sécurité sociale, doit être élargi dans ce but, jusqu'au droit de présenter des dépenses et recettes annuelles et leurs prévisions, à moyen terme.

Bien sûr, cela implique une refonte de fonctionnement des institutions en donnant aux administrateurs, notamment ceux élus par les assurés sociaux, de réels moyens de travail et d'études et de pouvoirs d'investigation.

Cela implique de gagner une véritable gestion démocratique et une réappropriation de la sécurité sociale par et pour les assurés sociaux.

**Les enjeux de la protection sociale sont considérables et sont inséparables des questions liées à l'emploi et au salaire. C'est un enjeu de société au cœur de la lutte des classes.**

### **Quelques dates**

- **1945** Ordonnances instituant le système de sécurité sociale comprenant vieillesse, maladie, invalidité, accidents du travail, maternité, famille.
- **1946** La loi du 22 mai instaure le système de sécurité sociale universel. Il ne sera jamais appliqué, ce qui entraîne : des régimes professionnels (non salariés), une retraite de base + complémentaire (cadres).
- **1947** Création sécurité sociale : Conseils d'administration, 3 ou 4 salariés, administrateurs élus.
- **1958** Le gouvernement De Gaulle instaure la franchise de remboursement.
- **1965** Le CNPF défend l'instauration d'un système minimal.
- **1967** L'ordonnance sépare la Sécu en 3 caisses et supprime l'élection Administrateurs.
- **1980** Projet Berger abandonné sous pression populaire.
- **1982** Retraite à 60 ans taux plein avec 150 trimestres, 60% des administrateurs tenus par des représentants salariés, rétablissement élections C.A. (élection en 1983).
- **1985** Réforme du code de la Sécurité Sociale. Principales dispositions prises par décret (âge de départ en retraite, niveau des remboursements, etc...).
- **1988** Rapport des « sages », commission présidée par Yvon Chottard.
- **1991** Instauration de la CSG par le gouvernement Rocard.
- **1993** Loi Balladur : 40 annuités et 25 meilleures années.
- **1995 à 2002** Plan Juppé n'est pas remis cause.
- **2003 Loi Fillon :**
  - Réforme des retraites.
  - Mesures restrictives sur l'APA.
  - Déremboursement médicaments.
  - Projets de réformes retraites complémentaires.
  - Assurance maladie, politique de santé, etc.

**Pour conclure sur le déficit de la Sécurité Sociale, un petit coup d'œil sur les statistiques de l'agence des organismes de notre Sécu (ACCOS)**

<u>Exonérations cotisations sociales</u> <u>pour le patronat par l'Etat(nos impôts)</u>	<u>Montant non reversé par l'Etat</u> <u>à la Sécurité Sociale</u>
1991 : 1,7 milliards d'€	0,9 milliards d'€
1992 : 1,9 milliards d'€	0,9 milliards d'€
1993 : 3,4 milliards d'€	1,4 milliards d'€
1994 : 4,7 milliards d'€	1,9 milliards d'€
1995 : 6,2 milliards d'€	1,9 milliards d'€
1996 : 9,9 milliards d'€	2,0 milliards d'€
1997 : 11,5 milliards d'€	2,0 milliards d'€
1998 : 11,0 milliards d'€	2,1 milliards d'€
1999 : 11,8 milliards d'€	2,4 milliards d'€
2000 : 15,7 milliards d'€	2,4 milliards d'€
2001 : 18,2 milliards d'€	2,3 milliards d'€
2002 : 19,4 milliards d'€	2,3 milliards d'€
2003 : 19,6 milliards d'€	2,2 milliards d'€
2004 : 20,1 milliards d'€	2,1 milliards d'€
2005 : 21,1 milliards d'€	2,1 milliards d'€
2006 : 23,9 milliards d'€	2,4 milliards d'€
2007 : 28,1 milliards d'€	2,7 milliards d'€
-----	-----
<u>227, 2 milliards d'€ d'exonérations</u>	<u>34 milliards d'€</u>

Ne pas oublier non plus que Philippe SEGUIN, Président de la cour des comptes, annonçait pour l'année 2003 le non reversement à la sécurité sociale par l'Etat de 20,1 milliards d'€ de taxes (sur l'alcool, le tabac, sur les industries polluantes, etc..) prévues par l'Assemblée nationale.

**LA VIGNETTE AUTOMOBILE :**

La vignette automobile était un impôt français de 1956 à 1980. Il constituait une imposture, car il avait été originellement mis en place pour financer les retraites. Et très rapidement cet objectif a été détourné. Véritable hold-up

**LA JOURNEE DE SOLIDARITE :**

Cette fameuse journée de solidarité, instaurée par la loi du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Aujourd'hui les statistiques démontrent que rien n'est encore mis en place.

En pratique la journée de solidarité consiste pour les Salariés (ées) en une journée de travail supplémentaire **non rémunérée**. Arnaques. Détournements ....

**PARTICIPATIONS – INTERESSEMENTS – STOCK OPTIONS :**

Devraient impérativement être intégrés en cotisations salaires différés.

**DEFENDRE LA SECURITE SOCIALE  
DOIT ETRE UNE DE NOS PREMIERES PREOCCUPATIONS.  
C'EST UNE QUESTION DE SURVIE.**

Les attaques sont puissantes, le gouvernement le MEDEF, avec l'aval de certains partis politiques et syndicats, n'hésitent pas à détruire, **une des plus grandes conquêtes des travailleurs (ses).**

Depuis des décennies notre système est rongé comme expliqué ci-dessus dans le document.

Tout récemment, allongement des années des cotisations retraites (37,5 ans à 41 ans), augmentation des années servant au calcul (de 10 ans à 25 ans)...le non remboursement de nombreux médicaments, le forfait hospitalier puis ses augmentations, la modification concernant la « MDA », etc.. (la liste est longue) conduisent à une grave dégradation de l'état de santé de la population.

Il est bien loin le temps où AMBROISE CROIZAT déclarait : « *jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité Sociale soit rogné. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès* ».

Il est urgent de revenir au programme du Conseil National de la Résistance, qui lui prévoyait un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.

Le but du patronat est de contrôler ces fonds, afin de faire en sorte que les entreprises paient le moins d'argent possible à l'Etat ou à la protection sociale, afin de diminuer les cotisations sociales en faisant croire qu'elles tuent l'emploi.

La question est posée...

**A NOUS DE FAIRE CONNAITRE  
CE QU'EST VRAIMENT NOTRE SECURITE SOCIALE**

**SON AVENIR DOIT ETRE PORTE EN PREMIERE LIGNE  
ET LES CAMPAGNES DE CULPABILISATION DOIVENT ETRE  
DEMENTIES PREUVES A L'APPUI**

**CE QUI A ETE POSSIBLE EN 1945  
A LA SORTIE DE LA GUERRE,  
POURQUOI NE LE SERAIT-IL PAS AUJOURD'HUI ?**